

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 26 mars 2025

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19 mars 2025
Date d'affichage	19 mars 2025

Nombre de Conseillers	
En exercice	7
Présents	6
Quorum	5
Votants	7

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars, à 20 heures

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benoît FIDELIN, Maire de Héauville.

Etaient présents :

Benoît FIDELIN, Maire,

Catherine MESNIL, adjointe au Maire

Germain GUERIN, Marie-Pierre TESSON, Sébastien LECONTE, Isabelle ANGEE

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Emilie GRISEL donne son pouvoir à Isabelle ANGEE

Secrétaire de séance : Isabelle ANGEE

Approbation du procès-verbal du conseil du 24 février 2025

Ordre du jour :

- Compte financier unique 2024
- Affectation du résultat 2024
- Vote des taux 2025
- Budget primitif 2025
- Subventions 2025
- Création APCP / Travaux réaménagement de la mairie et création d'un logement locatif
- Demande de financements projet mairie- Logement locatif
- Devis Services et jardin 2025
- Travaux de voirie
- Questions diverses

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 26 mars 2025

DELIBERATION N° 2025-11
Compte Financier Unique 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2024, annexé à la présente délibération, qui retrace suivant les dispositions de l'instruction M57, les mouvements de l'exercice budgétaire.

Les mouvements se résument ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	441 848.48 €
Recettes	<u>597 170.85 €</u>
Résultat : Excédent	155 322.37 €
+ excédent 2023	<u>102 223.44 €</u>
Résultat	257 545.81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	360 701.73 €
Recettes réalisées	<u>247 686.22 €</u>
Résultat : Déficit	-113 015.51 €
- Excédent 2023	44 622.66 €
Solde investissement	- 68 392.85 €

RAR dépenses	21 781.17 €
RAR recettes	<u>57 626.00 €</u>
Solde RAR	35 844.83 €

Solde investissement final **-32 548.02 €**

Le compte financier unique 2024 présente le résultat suivant :

Section de fonctionnement	Excédent	257 545.81 €
Section d'investissement	Déficit	<u>-32 548.02 €</u>
Résultat net exercice 2024		224 997.79 €

Le compte financier unique est approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

DELIBERATION N° 2025-12
Affectation du résultat 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité,
Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que celui-ci fait apparaître :
Un excédent de fonctionnement de **257 545.81 €**

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 26 mars 2025

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	155 322.37 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	102 223.44 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	257 545.81 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-68 392.85 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	35 844.83 €
Besoin de financement F	=D+E -32 548.02 €
AFFECTATION = C	=G+H 257 545.81 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	32 548.02 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	224 997.79 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

DELIBERATION 2025-13

Vote des Taux

Le Maire communique au conseil municipal l'état 1259 et lui demande de voter les taux d'imposition 2025

Par délibération 2024-08 du 21 mars 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 32.98 %
TFPNB : 13.02 %
TH : 2.85%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- De maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024, et de les fixer à :

TFPB : 32.98 %
TFPNB : 13.02 %
TH : 2.85%

D'autoriser le maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 26 mars 2025

DELIBERATION N° 2025-14
Budget primitif 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025 ainsi réparti :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	524 384.83 €	524 384.83 €
INVESTISSEMENT	475 544.28 €	475 544.28 €

DELIBERATION N° 2025-15
Subventions 2025

Le Maire communique au conseil municipal les demandes de subvention pour 2025, reçues à ce jour.

Après étude, à l'unanimité, le conseil municipal vote le montant des subventions accordées aux associations de la manière suivante :

DELIBERATION N° 2025-16
Création de l'APCP Mairie-Logement locatif

Vu le code général des collectivités territoriales, article L.2311-33,

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de :

Réorganisation des locaux de la mairie et création d'un logement locatif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- créé l'autorisation de programme 202501,
- décide de voter le montant de l'autorisation de programme, estimé à 391 920€ TTC
- Affecte la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation du projet ainsi que détaillé en annexe.
- Prend acte que cette autorisation de programme sera ajustée ou révisée sur délibération expresse du conseil municipal
- Dit que les crédits de paiement non réalisés seront automatiquement reportés sur l'exercice suivant, dans la limite de l'autorisation de programme
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2025
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 26 mars 2025

DELIBERATION N° 2025-17

Demande de financements projet mairie – logement locatif

Après avoir pris connaissance du projet de réorganisation des locaux de la mairie et de la création d'un logement locatif aux étages de ce même bâtiment, le conseil municipal réuni en séance le 26 mars 2025 autorise Monsieur le maire à solliciter tous les financements possibles sur cette opération (Etat, Cotentin, Département).

Le plan de financement prévisionnel de ces projets issus d'une étude de faisabilité réalisée par le CDHAT serait le suivant :

Coût estimatif travaux TTC	Recettes
391 920€	Fonds de concours 97 640€
	FIR 50 000€
	Fonds vert : 63 820€
	FCTVA : 62 322.07€
	Prêt bancaire : 90 000€
	Autofinancement : 28 137.93€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le plan de financement de l'opération.

DELIBERATION N° 2025-18

Devis Services et Jardin

Vu la première convention signée pour l'année 2023 avec l'entreprise Services et Jardin pour l'entretien paysager de la commune d'Héauville,

Vu l'aspect positif des travaux réalisés en 2023 et 2024 par l'entreprise Services et Jardin qui a pris la mesure des chantiers d'entretien et parfait sa connaissance de la commune,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE de renouveler la convention pour l'année 2025 avec l'entreprise Services et Jardin,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis DC1422 d'un montant de 20 036.40 € HT, soit 24 043.68 € TTC.

DELIBERATION N° 2025-19

Choix du maître d'œuvre pour le projet mairie – logement locatif

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de réorganisation des locaux de la mairie et la création d'un logement locatif à l'étage.

L'étude d'opportunité et de faisabilité socio-économique rédigée par le CDHAT a été validée par la décision du maire 2024-02 du 02 mai 2024, pour permettre :

- D'améliorer la performance énergétique du bâtiment communal

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 26 mars 2025

- De réorganiser l'espace mairie au rez-de-chaussée
- De définir le programme de travaux pour la création d'un logement au-dessus de la mairie,

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au CDHAT, le 10 décembre 2024.

Compte tenu de l'avancement de ce projet il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de ce projet et dont la désignation intervient conformément aux règles de la commande publique.

M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le CDHAT à 260 000 € HT.

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le titulaire qui sera retenu.

Les offres ont été appréciées à l'appui des critères suivants :

- Références 60%
- Prix 40%

Après analyse des offres par le CDHAT, le candidat retenu est le Cabinet BOISROUX, 16 impasse Amiral Troude, BP109, 50101 CHERBOURG-EN-COTENTIN Cedex pour un montant de 30 640 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet BOISROUX,
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif (Compte 2031)

TRAVAUX DE VOIRIE

Le devis de l'entreprise BOUCE ne nous étant pas encore parvenu, la situation est en attente car il nous faut plusieurs devis afin de prendre une décision.

QUESTIONS DIVERSES

Un nettoyage de l'atelier est à prévoir pour stocker du matériel se trouvant en mairie. Chantier de l'équipe municipale prévu à cet effet le samedi 5 avril à 14 heures. Des nouveaux paniers de baskets seront aussi à installer sur le terrain de sport.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30 et fixe la date du prochain conseil le 6 mai 2025 à 20 heures